

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Octobre, le Conseil Municipal de la commune de THYEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie en salle du Conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

OBJET :

**SIGNATURE DU
PROGRAMME DE
COUPE DE BOIS 2023**

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2022

Étaient présents : M. GYSELINCK Fabrice, Mme BETEMPS Laetitia, Mme CAIZERGUES Sylvia, M. COUDURIER Éric, MME DAVIGNY Hélène, M. DUCRETTET Pascal, Mme ESPANA Lucie, Mme GHESQUIER Wendy, M. GUIDO Michele, M. HAMAIDE Julien, Mme HEMISSI Kaouther, Mme Catherine HOEGY, M. HUOT Didier, Mme LAVANCHY Sylvie, Mme LIUZZO Delphine, M. MOUILLE Joël, Mme PERIER Marie Eve, Mme PERY Mariane, M. QUADRIO Ermine, M. ROBERT Maurice, M. SCANU René, Mme VALETTE Corinne, M. VEILLON Sylvain, M. VULLIET Daniel.

Étaient excusés :

Mme CHARDON Céline a donné pouvoir à M. Éric COUDURIER,
M. GERVAIS Laurent a donné pouvoir à Mme Wendy GHESQUIER
M.MICCOLI Bruno a donné pouvoir à Mme Sylvia CAIZERGUES
M.PERRET Jean François a donné pouvoir à M. Didier HUOT
M. PERNOLLET Gérard a donné pouvoir à M. Pascal DUCRETTET

Mme Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Sylvia CAIZERGUES, Adjointe en charge de l'environnement

Mme Caizergues donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts Savoie Mont Blanc, concernant le en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Envoyé en préfecture le 10/10/2022
 Reçu en préfecture le 10/10/2022
 Publié le
 ID : 074-217402783-20221003-DEL2022_86-DE

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m³)	Surface à parcourir (ha)	Année prévue aménagement	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation Décision de la commune	Observations	
							Vente avec mise en concurrence			Vente de gré à gré négociée				Délivrance
							Bloc sur pied	Unité Produit	Bloc façonné	Bois façonné Contrat d'appro	Autre gré à gré			
G	IRR	263	1	2023	2028			X						

La proposition de l'ONF est de reporter la coupe en 2028

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

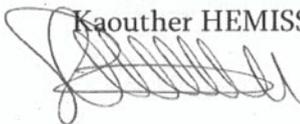
VU la lettre du Directeur d'Agence de l'ONF **ANNEXE N°10**

VU la proposition d'Etat d'assiette pour la campagne 2023 annexé **ANNEXE N°11**

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER la proposition d'Etat d'assiette pour la campagne 2023
- D'APPROUVER la date de coupe de la parcelle G en 2028

Le Secrétaire
 Kaouther HEMISSI



Le Maire
 Fabrice GYSELINCK



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

« Certifié exécutoire » **10 OCT. 2022**
 Télétransmis le : _____

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
 AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
 POUR COPIE CONFORME

Notifié par mise en ligne le : **18.10.22**

Le Directeur général des services

